Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250320-06-2025-DELIB-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25

Le jeudi 20 mars 2025 à : 20 H 30

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 12 mars 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - Mme SERGENT C. – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. - M. MARTINEZ S. - Mme DULIEUX I. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J. – M. PORTE L. – Mme FAUVEL A.M. – Mme JUANICO J. - Mme ALBERTO M. – Mme MAITRE F. - Mme CORLETO- QUAGHEBEUR S. – M. VELASCO M. – M. GIANGRECO C. – Mme COFFINET F. – M. FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. DELEDDA Robert	à	M. JOURDAN René
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
M. BOUTEILLE Alain	à	Mme JUANICO Jeanine
Mme VIALA Adeline	à	M. MARTINEZ Sébastien
M. BENOIT Marc	à	M. ARLON Daniel
M. VERHAEGUE Martial	à	M. PORTE Louis
	à	

M. FERRAND Karim prend part au vote à partir de la délibération n°2.

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES Marie-Hélène
M. LAOUADI Boualem

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

SEDA:2070402EST3Y0-Réf-309955

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250320-06-2025-DELIB-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

DELIBERATION N° 06/2025 : DEMANDE UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL 2025

Monsieur le Maire précise que les rénovations thermiques des bâtiments communaux et des groupes scolaires vont faire l'objet d'une rénovation thermique.

Afin de soutenir financièrement ces projets il est nécessaire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos Territoires d'Abord ».

Le Conseil Municipal par sa délibération du 5 décembre 2024 avait arrêté l'estimation du projet de rénovation des deux écoles.

Suite à une étude plus actualisée réalisée par territoire d'énergie il a été opportun de présenter un nouveau projet.
La demande se décompose comme suit (montants HT) :

Rénovation thermique et énergétique de l'école élémentaire	528 467
Rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle	340 787
TOTAL	869 254

Dans le cadre des travaux réalisés et en tenant compte des résultats de l'audit énergétique (gain énergétique de 62% en énergie primaire), la commune s'engage à suivre l'ensemble des préconisations de l'audit et ainsi atteindre le niveau BBC rénovation (gain de 40% attendu en énergie primaire).

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la demande de subvention auprès du Conseil Régional 2025 :

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE01/04/2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE01/04/2025.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR)

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification